



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022

L'an 2022, le 22 mars à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 18 mars 2022.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET (pouvoir de Mme DEBARD), M. Olivier ABRIAL, M. David LAURENT, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA (pouvoir de Mme PARRATON), M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO

Excusés : Mme Véronique PARRATON (pouvoir à Mme MASNADA), Mme Sylvie DEBARD (pouvoir à Mme RAVET), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET)

Secrétaire de séance : Mme Morgane SARTORETTI

Le compte-rendu du 15 février est adopté à l'unanimité

Finances – Adoption des comptes de l'exercice 2021

Les comptes administratifs ont été longuement détaillés le mois dernier. Mme RAVET revient sur les conséquences financières de la crise sanitaire (hausse des dépenses liées au secteur scolaire, achats de masques et désinfectants, chute des locations de salles) avant de faire procéder au vote formel. M. le Maire s'absente de la salle le temps de la délibération conformément à la réglementation. A l'unanimité le Conseil approuve les comptes de gestion, comptes administratifs, résultats et bilan immobilier de l'exercice 2021.

Finances – Détermination des budgets primitifs 2022

Dans un climat international marqué par l'épidémie de covid et le conflit en Ukraine, le budget prévisionnel anticipe l'inflation économique notamment en matière d'énergies (gaz, électricité) en l'absence de « bouclier tarifaire » en faveur des collectivités à ce jour. La masse salariale devrait se stabiliser sauf variation gouvernementale du point d'indice. La reprise des activités associatives s'accompagne des subventions habituelles. Au niveau des recettes la Commune prévoit la baisse des dotations d'Etat et s'interroge sur les droits de mutation à titre onéreux. Les services fiscaux augmentent les bases foncières d'imposition, les taux communaux resteront, eux, à 29,73% pour le bâti et à 38,66% pour le non-bâti.

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 3 861 812,47 €

- Charges générales : 770 526,07 €	- Charges exceptionnelles : 1 000,00 €
- Charges de personnel : 955 479,88 €	- Virement à section d'investissement : 1 667 139,59 €
- Autres charges de gestion courante : 239 551,93 €	- Dotations aux amortissements : 51 615,00 €
- Charges financières : 36 500,00 €	

- Réserve pour dépenses imprévues : 140 000,00 €

Recettes de fonctionnement prévisionnelles : 3 861 812,47 €

- Supplément familial de traitement : 588,00 €	- Reprises sur provisions : 1 000,00 €
- Produits des services : 240 300,00 €	- Transfert de taxe d'aménagement à la CA3B : 55 000€
- Impôts et taxes : 1 432 999,29 €	- Excédent 2021 reporté : 1 484 230,68 €
- Dotations et participations : 589 655,00 €	
- Autres produits de gestion : 58 039,50 €	

Côté investissement le bâtiment de la Mairie, construit voilà plus d'un siècle, connaîtra une réhabilitation améliorant la performance énergétique, l'accessibilité (ascenseur), l'accueil des usagers et les conditions de travail. Une nouvelle salle des mariages au nord remplacera la précédente transformée en Maison France services/Agence postale communale. La réhabilitation du Château de Salvert se poursuivra par la réfection des façades déjà engagée, des travaux d'accessibilité (ascenseur) et le renforcement de la structure. Plusieurs acquisitions et portages fonciers prépareront l'évolution des équipements scolaires, périscolaires, culturels et sportifs.

Opération d'investissement	Prévision 2022	Commentaire
Remboursement d'emprunts	257 000,00 €	dont 1 ^{re} échéance de l'emprunt souscrit en janvier
Evolution du campus scolaire	795 013,59 €	étude et programmation pluriannuelles
Amén. Mairie	757 000,00 €	cf supra
Rénov. Château	705 000,00 €	cf supra
Acquisitions foncières	676 000,00 €	achats de terrains (Genetière, proche stade)
Voirie	171 000,00 €	création rond-point de Crangeat
Equipements sportifs	160 000,00 €	tennis, pétanque, petits travaux
Sécurité	90 000,00 €	déploiement de la vidéoprotection
Eglise-Cimetière	74 000,00 €	installation columbarium supplémentaire
Portages fonciers	53 000,00 €	échancier sur plusieurs années
Centre culturel	42 000,00 €	sécurisation du site, éclairages extérieurs
Matériel	37 000,00 €	achats divers
Halle des sports	20 000,00 €	travaux chaudière et toiture
Restaurant scolaire	17 000,00 €	petits travaux éventuels
Ecole	13 000,00 €	travaux divers
PLU	11 900,00 €	évolutions du PLU en cours
Place de l'Agora	10 000,00 €	travaux d'appoint
Accueil périscolaire	10 000,00 €	sanitaires et éclairages
Equipement numérique	6 500,00 €	achat de matériel pour l'école
Point d'apport volontaire	5 000,00 €	extension PAV du stade
Salle du Centenaire	3 500,00 €	réfection d'un groupe thermique
Local médecin	2 000,00 €	aide à l'aménagement de la Maison médicale
Remb. caution loyer commerce	442,00 €	remb. suite à la vente d'un local commercial
Opérations d'ordre	790 000,00 €	écritures de transfert
Revers. taxe amén. à CA3B	55 000,00 €	fiscalité du parc d'activités
Réserves dépenses imprévues	290 000,00 €	
Total	5 051 355,59 €	

Les recettes d'investissement se composent de la taxe d'aménagement (55 000 €), du FCTVA (79 512 €), de l'emprunt (1 000 000 €), des subventions d'équipement (404 188,70 €), du virement issu du fonctionnement (1 667 139,59 €), des reports de résultats (1 003 900 €), et de transferts pour un total de 5 051 355,59 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité les budgets primitifs et taux d'imposition. Il donne aussi acte du tableau indemnitaire annuel des élus se résumant ainsi :

Indemnité annuelle par fonction	Brut annuel	Net annuel indicatif
Maire	17 535,96 €	12 650,40 €
Adjoint	7 745,40 €	6 699,84 €
Conseiller délégué	2 800,32 €	2 422,80 €
Conseiller sans délégation	360,00 €	311,40 €

Associations – Attribution des subventions

M. PERRIN relate les demandes reçues et les arbitrages de la commission :

Associations locales :

- APEL : 1 100€ (11€/élève)
- Amicale sapeurs-pompiers : 1 250 € (cotisation à l'Union départementale)
- Basket club : 3 000 € (arrivée d'un ETP et d'un apprenti)
- Le Pré aux livres : 2 300 € (convention et organisation de spectacles)
- Bresse Cocagne Tarot : 150 € (frais lors de tournois extérieurs)
- Cyclo club : 250 € (opération « open runner »)
- Danse Attignat : 300 € (hausse des effectifs et gala annuel)
- Judo-club Polliat-Attignat : 200 € (matériel de motricité)
- Pétanque : 360 € (formation des éducateurs)
- Sou des écoles : 3 542 € (11€/élève)
- Tennis club : 2 000 € (école de tennis et petits travaux)
- Union musicale : 4 100 € (convention et révision-achat d'instruments)
- AS Attignat : 5 000 € (hausse des effectifs, développement du foot féminin, formation des éducateurs)
- Les Foulées du Château : 400 € (frais liés à la course, la vogue, la foire)
- Radioamateurs de l'Ain : 200 € (opération Thomas Pesquet avec les écoles de Marboz et d'Attignat)

Organismes de formation (100 € par jeune Attignati accueilli) :

- MFR la Vernée : 1 000 €
- MFR Bâgé-le Châtel : 100 €
- MFR Cormaranche-en-Bugey : 100 €
- Chambres des métiers de l'Ain : 400 €
- BTP CFA : 700 €

Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Saint-Pierre-Chanel par référence au coût comptable moyen d'un élève de l'Ecole publique : 585,79 euros multiplié par 41 enfants d'Attignat ou assimilé soit 24 017,39 € en 2022.

Concours de la Commune au budget du CCAS : 8 500 €.

Après avoir rappelé le rôle essentiel joué par les associations dans la vie du village, le Conseil approuve l'intégralité des propositions, les conseillers exerçant des fonctions exécutives au sein d'associations s'étant retirés des votes les intéressant (M. BALLUTO pour les Radioamateurs, Mme BOZONNET et M. PERRAUD pour l'AS Attignat et les Foulées du Château).

Grand Bourg – Avis sur le pacte de gouvernance territoriale

M. le Maire expose le projet de pacte de gouvernance territoriale régissant les relations entre Grand Bourg agglomération et les communes membres. Il précise le fonctionnement de l'institution, les mécanismes de solidarité territoriale, les politiques communautaires. En particulier l'Agglo veut renforcer le rôle des conférences territoriales (Sud-Revermont, Unité urbaine, Bresse-Dombes, Bresse-Revermont, Bresse) et déconcentrer la gestion des équipements intercommunaux dans une logique de réactivité et de proximité. Plusieurs conseillers ont constaté l'hétérogénéité des pratiques d'une conférence à l'autre.

Le Conseil rend un avis favorable au pacte de gouvernance tout en souhaitant une harmonisation du fonctionnement des différentes conférences territoriales, que ce soit dans la constitution/composition des bureaux des conférences, les attributions de subventions aux associations, le choix des opérations bénéficiant du fonds de concours (plan d'équipement territorial) dans les communes ainsi que leur montant.

Commerce – Autorisations accordées aux commerçants ambulants

M. BESSON rappelle que le Maire statue sur les demandes d'occupation commerciale du domaine public après consultation du Conseil ou de la commission. Il liste les autorisations accordées ou à venir sur la place de l'Agora :

- M. JOBAZE primeur, le samedi matin
- Mme GAILLARD apicultrice, un samedi matin sur deux
- Mme BUATIER vendeuse d'œufs de couleur, dès le 2 avril
- Jack Fish poissonnier, un vendredi matin sur deux
- Ain très table, food-truck de burgers, un dimanche soir sur deux dès le 27 mars
- Fromagerie Picard trois demi-journées par semaine.

Autres délibérations

Le Conseil, par délibérations adoptées à l'unanimité,

- Fixe la participation des communes ayant un enfant scolarisé dans la section ULIS à 585,79€/élève. En sens inverse Attignat paye un montant proche de 900 € pour ses élèves inscrits à Bourg ou Viriat.
- Sollicite une subvention du Conseil départemental à hauteur de 33 % s'agissant de la pose d'un transformateur électrique aux Cordiers limitrophe avec Viriat.
- Décide par principe de rémunérer le compte-épargne-temps d'un agent si le Grand Bourg ne peut le faire à l'issue de sa période de disponibilité.

Rapports divers

La Commune va rencontrer le cabinet Stratorial pour mesurer les impacts du contexte économique (crise sanitaire, conflit en Ukraine, augmentation des tarifs énergétiques) sur le potentiel d'investissement des prochaines années.

Un appel à concurrence consacré aux fournitures de repas est lancé, un autre sur le ménage des bâtiments municipaux est en préparation.

Nettoyage de printemps le samedi 26 mars dès 9h30, départ derrière la Mairie

Soirée des sponsors du Basket le 26 mars

Repas des chasseurs le 27 mars

Election présidentielle les 10 et 24 avril, bureaux de vote ouverts de 8h à 19h

Prochain conseil municipal le mardi 19 avril

Séance levée à 22h30

La Secrétaire de séance,
Morgane SARTORETTI

Le Maire,
Walter MARTIN